

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
31	4	0	4

Objet :
INST-3 - SPL ALEC
AIN - Désignation
d'un représentant
municipal

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Julien MARTINEZ (pouvoir à Ebru CIVIL BASPINAR)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire, rapporteur, rappelle que la Commune est actionnaire de la SPL ALEC AIN avec 1 action à 100 € et que suite au renouvellement des conseils municipaux, il appartient au Conseil municipal d'Oyonnax de procéder à la désignation de son représentant.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux SPL soit L.1531-1, L.1521-1 et L.2121-29, les collectivités actionnaires doivent désigner leurs représentants au sein des organes délibérants à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Spéciale.

Lors du Conseil municipal du 13 avril 2026 ; M. Amaury VEILLE a été désigné à l'unanimité représentant de la Ville d'Oyonnax au sein de la SPL ALEC AIN.

Le Conseil d'Agglomération du 25 juin 2026 a désigné M. Amaury VEILLE représentant pour Haut-Bugey Agglomération.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le vote à main levée,

Objet :
INST-3 - SPL ALEC
AIN - Désignation
d'un représentant
municipal

- Désigne M. Najim JEBARI comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL ALEC AIN,
- Désigne M. Najim JEBARI comme représentant permanent aux fins de représenter le Conseil municipal au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la SPL ALEC AIN,
- Autorise M. Najim JEBARI comme représentant à l'Assemblée Spéciale, désigné ci-dessus à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées dans le cadre de son mandat, et notamment les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale et/ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration ;
- Précise que le mandat du représentant de la Ville prend fin avec celui de l'Assemblée qui l'a désigné ;
- Indique également qu'un exemplaire de la présente délibération sera notifié au secrétariat juridique de la SPL ALEC AIN.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA



Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **03 JUL. 2026**
- par sa publication le **02 JUL. 2026**

Le Maire

